

## **PROCES-VERBAL DU 20 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt février à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Messieurs DORNET Jérôme, SPENNINCK Arnaud et Madame VASSEUR Delphine absents excusés, Monsieur CARREAU Teddy absent.

Date d'affichage 16 février 2026

Date de la convocation 16 février 2026

Madame PARIS Claude a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les points relatifs au budget Commune et Assainissement ne pourront pas être traités ce jour, car la plateforme de transmission des CFU rencontre des problèmes.

### **I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2026**

Monsieur Le Maire porte au vote le procès-verbal du 12 Janvier 2026.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/02/01**

### **II) OBJET : AVIS SUR LE DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'exercice du droit de préemption concernant le bien situé au 60 Rue de Beauvais et cadastré AD 259.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/02/02**

### **III) OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire soumet la convention et le règlement de la salle des fêtes au Conseil Municipal. Voir annexe jointe

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Le Conseil Municipal,

**DONNE** un avis favorable à la convention de mise à disposition de la salle des fêtes présentée par le Maire.

**APPROUVE** la nouvelle convention de mise à disposition de la salle des fêtes,

**AUTORISE** le Maire à signer ces documents.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/02/03**

### **V) OBJET : CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal procède et décide à l'Unanimité, de la constitution du bureau de vote en vue des Elections Municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/02/04**

**V) OBJET : LEVEE DES PENALITES POUR UNE ENTREPRISE**

Monsieur le Maire informe que cette délibération devra être reportée lors du prochain Conseil Municipal, car il n'a pas reçu les éléments nécessaires.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/02/05**

**VI) OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE 2026 AUX ACTIVITES EXTRASCOLAIRES ENFANCE JEUNESSE AVEC LE CENTRE SOCIAL**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention de participation financière aux activités extrascolaires Enfance Jeunesse émanant du Centre Social Rural de FROISSY-CREVECOEUR pour l'année 2026.

La participation de la Commune s'élève à 2 752.67 € calculée sur la moyenne des trois dernières années (2023 à 2025).

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour,

DONNE un avis favorable à la participation de la Commune à ces activités,

APPROUVE la nouvelle convention de participation financière pour l'année 2026,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/02/06**

**VII) OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE 2026 AU PORTAGE DE REPAS AVEC LE CENTRE SOCIAL**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention de participation financière au portage de repas émanant du Centre Social Rural de FROISSY-CREVECOEUR pour l'année 2026.

La participation de la Commune s'élève à 1.50 € par repas livré en 2025.

Le nombre de repas livrés en 2025 étant de 1085, cette participation s'élève à 1 624.50 € soit : 1.50 € x 1085.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour,

DONNE un avis favorable à la participation de la Commune à ce service,

APPROUVE la nouvelle convention de participation financière pour l'année 2026,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

**Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2026/02/07**

### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes :

La demande d'un commerçant fromager de s'installer le mercredi matin sur le marché de Froissy, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable.

Le Nettoyage de printemps est prévu le 8 mars 2026, de 14h à 16h30. Les Conseillers seront présents, à l'exception de Madame PARIS Claude.

La manifestation de Pâques est prévue le 5 avril 2026 (rendez-vous vers 9h30). Les Conseillers seront présents.

La société responsable des travaux de trottoirs rue de Beauvais nous informe que les chambres de la fibre optique seront remplacées gratuitement par Orange et installées par RAMERY.

La Société Véolia va procéder au remplacement des bouches à clés, Rue de Beauvais, à titre gratuit.

Un avenant pour les travaux de trottoirs est proposé dans la continuité de ces travaux, il s'élève à 13 914 HT.

L'Animation organisée par l'Archéologie d'Amiens le 21 février 2026 à la salle des fêtes de Froissy au programme :

-15h à 17h00 Just Dance 2021 sur Nintendo Switch

-17h30 à 19h30 Projection du film Uncharted de Ruben Fleische 2022.

Prochaine réunion le 6 mars 2026 à 19h00

Fin séance : 22 h10